

a en vue tout en épargnant à l'industrie locale dans l'ouest d'Ontario les conséquences de la présente résolution.

Je suis sûr qu'on arriverait à ce résultat en limitant la prime à un nombre déterminé de barils par puits et par jour. Par exemple, je conseille de payer la prime sur cinq barils seulement par puits par jour. La prime serait payée sur les cinq premiers barils et si un puits en produisait davantage s'ils produisaient 10 ou 100 ou 1,000 barils par jour la prime serait payée sur cinq barils dans chaque cas; on ne paierait pas plus. Cela ferait disparaître complètement la crainte que le ministre des Finances semble éprouver et qui inspire apparemment cette résolution. Je prie le ministre de considérer cette proposition. Il peut croire que cinq barils par puits et par jour ce n'est pas une quantité suffisante et qu'on devrait porter le nombre à vingt-cinq ou plus. C'est à lui de considérer la proposition, mais je dis qu'une prime sur cinq barils par puits et par jour serait raisonnable.

Permettez-moi de m'arrêter sur quelques points de cette proposition. En premier lieu, cette résolution limite la prime à ceux qui l'ont déjà reçue c'est-à-dire à une partie des producteurs d'huile du Dominion. La proposition que je soumetts au comité traiterait également tous les producteurs d'huile et en réalité c'est le principe admis dans tous les pays. Je suis convaincu de son bien-fondé et il n'est pas douteux qu'elle ne soit équitable. Elle ne fait aucune distinction entre le producteur d'huile qui a reçu une prime dans le passé et l'explorateur qui peut en découvrir plus tard. La prime sur les cinq barils non seulement sauvegarderait le Trésor, ce qui est une considération importante, mais elle accorderait le même traitement à ceux qui sont intéressés à la production du pétrole. Quelques honorables députés pourront penser que cette proposition est plus théorique que pratique, mais elle mérite d'être examinée.

Je prétends qu'elle est absolument applicable et qu'elle n'entraînerait pas de grandes dépenses ce qui est le second point sur lequel je veux insister. Nous avons déjà des inspecteurs dans ces différents endroits et ils connaissent parfaitement les exploitations d'huile. Nous avons des rapports du département des Mines et d'autres départements donnant des statistiques exactes sur les puits, accompagnées de nombreux détails et je ne sais pas si cela existe au Canada, mais c'est l'usage de fournir au gouvernement des cartes indiquant l'emplacement du puits et autres renseignements. Je suis certain que les inspecteurs du Gouvernement connaissent

les différents puits et leur production et le système que je préconise ou quelque autre semblable est plus ou moins appliqué dans d'autres pays où il opère d'une façon satisfaisante. Je ne parle pas des primes maintenant; je parle de l'organisation qui est indispensable si l'on veut être bien au courant de la production.

En troisième lieu, je ferai remarquer que le paiement d'une prime sur les premiers cinq barils seulement sauverait, j'en suis sûr, l'industrie de l'huile dans l'ouest d'Ontario. Certains puits ont un rendement quotidien d'au delà de cinq barils et ils sont en mesure de se suffire à eux-mêmes; celui à qui la suppression de la prime fera le plus de tort; c'est précisément le producteur que le paiement de cette prime, applicable à un rendement quotidien de cinq barils, sauverait de la ruine. Cette mesure ne ferait peser aucun nouveau fardeau sur les épaules du peuple canadien. Je le répète, le pays ne débourse que \$93,000 par année en primes, ce qui représente une taxe de moins de 1 p. 100 par tête eu égard au chiffre de notre population. En limitant l'octroi de la prime à cinq barils par jour, il n'y a pas de danger pour ainsi dire que cette somme soit augmentée, étant donné qu'aucune prime ne serait versée sur toute quantité produite par jour au delà de cette quantité. Le trésor public ne serait donc pas appelé à déboursier plus que ce qu'il paie aujourd'hui. Le ministre des Finances, le laisse entendre clairement dans son exposé budgétaire, il est d'avis que cela ne vaudrait pas la peine d'intervenir à ce sujet, n'était sa crainte que le rendement des puits de l'Ouest n'augmente sensiblement. Or, la limite que je propose, serait de nature à dissiper les craintes que le ministre éprouve du côté de l'Ouest. Si la production de l'Ouest augmente beaucoup, comme nous l'espérons tous, le Gouvernement n'aura à verser la prime que sur les cinq premiers barils; voilà tout. Il s'agit d'une somme insignifiante. Il me paraît donc que le plan que je suggère au ministre des Finances est de nature à le rassurer et à dissiper les craintes qu'il entretient de voir le trésor public mis en coupe réglée par suite d'un rendement considérable de gîtes de pétrole.

En terminant, je puis donner l'assurance au ministre des Finances que je ne fais pas ces observations dans le but d'attaquer ni de critiquer son attitude. Loin de là, mais, étant donné mes connaissances personnelles sur l'industrie pétrolière de l'ouest de la province d'Ontario, je crois devoir exposer les faits sous leur vrai jour et il m'incombe de signaler au comité les résultats qui suivront d'une façon inévitable l'adoption d'une loi basée sur ce